

## **COMPTE RENDU CCAS DU 27 FEVRIER 2025**

Le 27 Février deux mille vingt-cinq à 19h00, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyal-Châtillon sur Seiche, s'est réuni sous la présidence de :

M. Henri NICOLLE, Vice-Président du CCAS.

**Présents** : MM. Henri NICOLLE, Christiane COLLAIRE, Thibault DELINOTTE, Christine HUON, Agnès BLANCHARD, Nathalie Monia TOCNY, Claude RAVEL, Serge MONHAROUL, Pierre MEZERAY, Muriel SERRE, Béatrice CLOAREC, Michel BOURTOURAUULT, Sébastien GUÉRET, Laurence LE BIHAN

**Absent(e)s excusé(e)s** : MM. LESAGE, PRIMAULT, DEBROIZE.

Mme LESAGE a donné pouvoir à M. DELINOTTE

Mme DEBROIZE a donné pouvoir à M. NICOLLE

M. PRIMAULT a donné pouvoir à M. BOURTOURAUULT

### **PRESENTATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

M. NICOLLE présente le rapport comme suit :

#### **Préambule**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif avec la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a en outre créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Enfin, l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 impose aux collectivités et établissements publics, à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement.

Le rapport précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2025.

#### **Missions du CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif qui met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi ainsi que par les élus locaux.

Son organisation, son fonctionnement et ses compétences sont régis par le Code de la famille et de l'Action Sociale. Il est administré par un Conseil d'Administration et dispose d'une autonomie financière, c'est-à-dire d'un budget propre.

Le champ de compétences d'un CCAS répond à trois principes :

- ✓ Intervention dans le domaine de l'Action Sociale
- ✓ Aide réservée aux habitants de la commune
- ✓ Attribution des aides de manière indifférenciée.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (Etat, Département, Caisse d'Allocation Familiales...) et privées (associations et organismes divers). Il est de ce fait l'institution locale de l'Action Sociale par excellence.

Au titre des missions obligatoires, on retrouve :

- L'accueil de proximité, l'orientation du public ainsi que l'accès aux droits
- La conduite de l'Analyse des Besoins Sociaux
- La gestion du fichier des personnes vulnérables (Plan Canicule et COVID)
- L'élection de domicile pour les personnes sans domicile stable
- L'aide sociale légale en faveur des personnes âgées de 60 ans et + et des personnes en situation de handicap
- L'action générale de prévention et de développement social

S'agissant des missions facultatives, le CCAS de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche intervient dans de nombreux domaines :

- **Actions de lutte contre la précarité :**
  - L'aide alimentaire (accès à l'épicerie sociale intercommunale)
  - Les prestations financières (secours)
  - Le dispositif de Tarification Solidaire des Transports
- **Accès au logement :**
  - Logements locatifs sociaux
  - Logements communaux d'urgence
- **Animation et lien social :**
  - Dispositif Sortir
  - Frais d'animation résidence Helena
  - Transport à la demande (minibus)
  - Repas annuel des aînés (74 ans et +)
  - Animations en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap : Partenariat avec le Clic Alli'âges
  - Subventions aux associations ayant un caractère social et communal
  - Sorties culturelles ouvertes à tous
  - Voyage ANCV Seniors en vacances
  - Barbecue avec la résidence Helena
  - Jardins du Pâtis Doux
- **Actions en faveur de l'égalité Femme/Homme:**
  - Intervention du CDIFF auprès des élèves de CM2 sur les stéréotypes de genre

- Stage d'auto-défense auprès du public adolescent et adulte
- Intervention de sensibilisation auprès des associations castelnodaises sous forme de mini-films suivie d'un débat
- **Actions de sensibilisation aux violences intrafamiliales**
  - Intervention sur le marché dominical
  - Distribution de flyers dans les grandes surfaces de la commune
  - Affichage des violentomètres aux abribus

## Contexte Local

Pour rappel, les données sociodémographiques de Noyal-Châtillon-sur-Seiche sont les suivantes :

- La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 8084 habitants (2147 en 1968, 5635 en 1999, 5995 en 2009, 7713 en 2024)
- Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 17% de la population (moyenne nationale : 20%)
- Les jeunes de – de 18 ans représentent 21% de la population
- Nombre de logements sociaux en 2024 : 681 (260 en 2009, 549 en 2015)

## Exécution budgétaire 2024

### **Analyse de la section de fonctionnement**

#### **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 103 288,03 € contre 102 464,85 € initialement prévues soit un taux de réalisation des recettes en 2024 de **100,80%**.

En 2024, 48,41 % du financement est assuré par la subvention communale et 20,85 % par l'excédent.

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Recettes réelles 2021 (en €)	Recettes réelles 2022 (en €)	Recettes réelles 2023 (en €)	Recettes réelles 2024 (en €)
<b>70</b>	<b>Produits des services, domaines &amp; ventes diverses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concessions funéraires</li> <li>• Remboursement de frais par autres redevables... (minibus, tickets cinéma, voyage seniors, Aquatonic)</li> <li>• Cotisations animation par les locataires Helena</li> <li>• Appel à projet action aide aux aidants</li> </ul>	21 163,13	25 823,61	26 028,33	29 177,32
<b>74</b>	<b>Dotations &amp; participations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention d'équilibre de la commune</li> </ul>	62 000	45 000	45 000	50 000

<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Revenus des immeubles (cotisation parcelle jardins partagés, loyers baux ruraux)</li> </ul>	2 544,34	2 498,17	2 436,53	2578,07
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dons</li> <li>Revente du minibus à la commune</li> </ul>	235	15 249		
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (avant excédent)</b>		<b>85 942,47</b>	<b>88 570,78</b>	<b>73 464,86</b>	<b>81 755,39</b>
<b>002</b>	<i>Pour info : Excédent antérieur reporté</i>	<i>10 320,93</i>	<i>38 017,67</i>	<i>37 746,15</i>	<i>21 532,64</i>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>96 263,40</b>	<b>126 588,45</b>	<b>111 211,01</b>	<b>103 288,03</b>

### Dépenses :

Le budget de fonctionnement 2024 en dépenses affiche un taux de réalisation de **91,25 %** à 93 495,58 € réalisées pour 102 464 € de crédits inscrits au budget.

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Dépenses Réelles 2021 (en €)	Dépenses Réelles 2022 (en €)	Dépenses Réelles 2023 (en €)	Dépenses Réelles 2024 (en €)
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>60- Achats &amp; variations de stocks :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Animation Résidence Helena</li> <li>Voyage ANCV séniors en vacances</li> <li>Carburant minibus</li> </ul>	14 130,63	32 234,37	38 210,88	34 949,64
	<b>61- Autres charges externes - Services extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien minibus</li> <li>Animation repas</li> <li>Mise en place actions diverses</li> </ul>	15 083,04	8 819,40	6 076,44	6 538,53
	<b>62- Autres charges externes – Autres services extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de transport voyage ANCV seniors</li> <li>Traiteur repas des ainés</li> <li>Repas des bénévoles</li> </ul>	1 709,29	5 416,61	14 557,27	15 481,34
	<b>63- Impôts, Taxes &amp; versements assimilés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taxe foncière</li> </ul>	386	767,76	423	443
	<b>64- Charges de personnel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cotisations URSSAF</li> </ul>	152	152	152	152
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aides ponctuelles</li> <li>Dispositif SORTIR</li> <li>Subventions aux associations à vocation sociale</li> </ul>	26 148,18	28 393,49	35 182,38	40 439,32

<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>Charges exceptionnelles</b> • Achats minibus		15 249		
<b>68- Dotations aux amortissements &amp; provisions</b>	• Dotations aux amortissements des immobilisations	636,59	636,59	636,58	510,25
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (avant déduction des rattachements)</b>		<b>58 245,73</b>	<b>91 669,82</b>	<b>95 238,55</b>	<b>98 514,08</b>
<b>Rattachements de l'année n-1</b>		<b>-2 810,17</b>	<b>-2 626,92</b>	<b>-5 595,18</b>	<b>-5 018,50</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>55 435,56</b>	<b>88 842,90</b>	<b>89 643,37</b>	<b>93 495,58</b>

19H30 : Arrivée de M. Sébastien GUERET

L'année 2021 a été marquée par le Covid qui n'a pas permis la mise en place de toutes les actions prévues alors que la subvention accordée par la commune avait été augmentée pour atteindre 62 000 €.

Sur cette année 2021, cet écart entre les recettes et dépenses réalisées a entraîné un excédent de fonctionnement reporté s'élevant à + de 38 000 € en 2022.

Du fait de ce fort excédent, dès 2022, la subvention accordée par la commune est redescendue à 45 000 €.

Or, sur les 4 dernières années, le CCAS ne cesse de proposer plus d'actions conduisant à l'augmentation des charges, ainsi que des actions déjà menées qui coûtent de plus en plus chers (Ex : dispositif SORTIR, repas des aînés). En parallèle, la subvention de la commune et les autres recettes ne progressent pas, voire même diminuent. Il en résulte donc une consommation de l'excédent de fonctionnement petit à petit.

L'augmentation de la subvention communale de + 5 000 € l'année dernière n'a pu permettre de ralentir une nouvelle fois cette consommation de l'excédent de fonctionnement.

### Analyse de la section d'investissement

Depuis de nombreuses années, la section d'investissement stagne car il n'y a pratiquement aucune dépense de réalisées (hormis l'achat de l'ancien minibus puis sa revente à la commune).

L'excédent d'investissement est le fruit de la vente d'un leg en 2002.

### Recettes :

Nomenclature (chapitre)	Objet	Recettes réelles 2021 (en €)	Recettes réelles 2022 (en €)	Recettes réelles 2023 (en €)	Recettes réelles 2024 (en €)
<b>001</b>	Excédent d'investissement reporté	97 622,25	98 258,84	98 895,43	99 532,01
<b>010</b>	FCTVA				2 501,54

24	Immobilisation		15 249,60		
28	Amortissements ( <i>arrondi</i> )	636,59	636,59	636,58	490,90
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>98 258,84</b>	<b>114 145,03</b>	<b>99 532,01</b>	<b>102 524,45</b>

**Dépenses :**

Nomenclature (chapitre)	Objet	Dépenses réelles 2022 (en €)	Dépenses réelles 2022 (en €)	Dépenses réelles 2023 (en €)	Dépenses réelles 2024 (en €)
21- Immobilisations corporelle	2182 – Matériel de transport		15 249,60		
	21848- Mobilier	0	0	0	107,09
	2185 – Matériel de téléphonie				269,00
	2188 – Autre immobilisation (cuisinière)				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>0</b>	<b>15 249,60</b>	<b>0</b>	<b>376,09</b>

[Orientations budgétaires 2025](#)

**Section de fonctionnement**

**Recettes :**

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Prévisions 2025 (en €)
70	<b>Produits des services, domaines &amp; ventes diverses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concessions funéraires</li> <li>• Remboursement de frais par autres redevables... (minibus, tickets cinéma, voyage seniors, Aquatonic)</li> <li>• Cotisations animation par les locataires Helena</li> <li>• Appel à projet action aide aux aidants</li> </ul>	<b>29 625,93</b>
74	<b>Dotations &amp; participations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention d'équilibre de la commune</li> </ul>	<b>77 000</b>
75	<b>Autres produits de gestion courante :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenus des immeubles (cotisation parcelle jardins partagés, loyers baux ruraux)</li> </ul>	<b>2 300</b>
002	<b>Excédent antérieur reporté (<i>arrondi</i>)</b>	<b>9 792,45</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>115 718,38</b>

## Dépenses :

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Prévisions 2025 (en €)
011 – Charges à caractère général	<b>60- Achats &amp; variations de stocks :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation Résidence Helena</li> <li>• Voyage ANCV séniors en vacances</li> <li>• Carburant minibus</li> </ul>	36 954,55
	<b>61- Autres charges externes - Services extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien minibus</li> <li>• Animation repas</li> <li>• Mise en place actions diverses</li> </ul>	6 785,56
	<b>62- Autres charges externes – Autres services extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de transport voyage ANCV seniors</li> <li>• Traiteur repas des ainés</li> <li>• Repas des bénévoles</li> </ul>	23 551,39
	<b>63- Impôts, Taxes &amp; versements assimilés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe foncière</li> </ul>	470
	<b>64- Charges de personnel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cotisations URSSAF</li> </ul>	165
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides ponctuelles</li> <li>• Dispositif SORTIR</li> <li>• Subventions aux associations à vocation sociale</li> </ul>	46 874,89
<b>68- Dotations aux amortissements &amp; provisions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotations aux amortissements des immobilisations</li> </ul>	916,99
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>115 718,38</b>

L'augmentation des dépenses prévisionnelles en 2025, par rapport au Compte Administratif 2024, s'élève à plus de 16 404,30 €. Cela s'explique par :

- L'augmentation des charges liées au dispositif SORTIR qui devrait atteindre près de 16 500 €, soit un taux de variation de + 42,09 % par rapport aux charges du dispositif SORTIR 2024.
- Une nouvelle augmentation des prix des menus pour le repas des ainés et repas des bénévoles (+ 2 €/personne)
- Des impressions de documents à renouveler (flyers violences intrafamiliales, grands violentomètres dans abribus, tickets verts minibus)
- Une hausse du coût du transport pour le voyage ANCV dont la destination est lointaine (Evian)
- Une nouvelle dépense : les frais de fonctionnement du bâtiment de l'épicerie sociale
- L'anticipation d'une nouvelle augmentation des demandes d'aides facultatives

Afin de maîtriser la progression des charges du budget, des arbitrages doivent être effectués. Ainsi est proposé aux membres du CA de :

- Ne pas mettre en place l'animation prévue sur le marché dans le cadre de la journée des violences intrafamiliales en novembre car trop coûteuse (1200 €) mais prévoir des actions moins onéreuses voire gratuites (« en voiture Nina et Simon(e) »)
- Maîtriser des charges liées à l'animation de la résidence Helena (plus de prise en charge des heures supplémentaires mais récupération de ces heures pour l'animatrice)
- Ne pas racheter de tickets d'entrée à l'Aquatonic, écouler les tickets restants et ne plus proposer cette sortie.

Malgré cela, si l'ensemble des actions du Budget Primitif 2025 se réalisent comme anticipées, l'équilibre sera assuré cette année par la consommation totale de l'Excédent de Fonctionnement. Il n'y a pas de marge de manœuvre pour les dépenses imprévues.

Pour rappel, les règles de la comptabilité publique imposent de voter leur section de fonctionnement à l'équilibre. Une fois l'excédent totalement utilisé, il ne sera plus possible de voter un Budget Primitif dans ces conditions d'équilibre.

Ainsi, l'équilibre ne pourra être possible que si :

- Il y a diminution des charges
- Il y a de nouvelles recettes (exemple : participation lors des actions, lors du repas...)
- Il y a augmentation de la participation communale à l'équilibre (subvention d'équilibre) si accord de la commune

Afin d'éviter ce contexte brutal, tout comme ce fut le cas l'année dernière, ces réflexions doivent être de nouveau menées dès à présent.

### Section d'Investissement

Pour 2025, l'excédent reporté de l'exercice 2024 est de **102 148,36 €**.

#### Recettes :

Nomenclature (chapitre)	Objet	Prévisions 2025 (en €)
001	Excédent d'investissement reporté	102 148,36
28	Amortissements	866,99
024	Cession de terrain	4 250,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>107 265,35</b>

#### Dépenses :

Nomenclature (chapitre)	Objet	Prévisions 2025 (en €)
21- Immobilisations corporelle	2182 – Matériel de transport	50 000,00
	21848- Mobilier	57 265,35
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>107 265,35</b>

Le CCAS dispose d'une somme confortable en Investissement.

Certains projets d'investissement pourraient se dessiner à l'avenir :

- Achat d'un minibus à la fin du marché d'appel d'offre fin 2025 (discussion à suivre)
- Achat d'une cuisine pour la salle de convivialité de la future résidence seniors NEOTOA

La présentation du rapport étant terminée, M. NICOLLE invite les membres du Conseil d'Administration qui le désirent à s'exprimer sur le contenu de ce dernier.

M DELINOTTE déplore que beaucoup de dépenses ne soient en direction que d'une catégorie d'âge (repas des aînés, voyage ANCV, résidence Helena). Il aimerait que plus d'argent soit utilisé par rapport à un critère de ressources.

M NICOLLE explique que c'est exactement le cas pour la carte SORTIR.

Mme SERRE ajoute qu'il y a d'autres budgets communaux que le CCAS qui permettent l'aider d'autres publics (exemple : aide aux camps d'été pour les jeunes par le budget du service enfance-jeunesse).

M Le Maire explique qu'historiquement, depuis 20 ans et jusqu'à il y a 5 ans, la politique du CCAS était majoritairement tournée vers les personnes âgées. Cela est moins le cas aujourd'hui avec notamment le dispositif SORTIR et les sorties culturelles ouvertes à tous.

Mais il est d'accord avec M DELINOTTE et pense qu'il faudrait conserver les actions actuelles et prévoir pour 2026 un budget supplémentaire envers une autre action pour un autre public.

Aucune nouvelle intervention n'étant sollicitée, M NICOLLE déclare le DOB clos.

A l'unanimité, les membres du CA du CCAS vote POUR ce DOB.

### **2025-01 CESSION D'UNE PARCELLE AGRICOLE A LA CUMA « L'ENTRAIDE DE LA SEICHE »**

Monsieur Sébastien GUERET, Président du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration que le CCAS a approuvé à l'unanimité le principe de la cession de sa parcelle référencée AH 203 sise à La Fertais à la CUMA « L'ENTRAIDE DE LA SEICHE ».

Pour rappel, la CUMA projette d'y créer un chemin d'accès vers sa parcelle mitoyenne où elle a obtenu un Permis de Construire pour la construction d'un hangar de stockage de matériel agricole. La CUMA a confirmé que l'exploitant en place serait maintenu sur le reste du foncier non utilisé.

Conformément à l'avis des Domaines référencé 2024-35206-91809, le montant proposé et accepté par la CUMA s'élève à 4250€, frais d'acte en sus, soit 0,61€ par m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les conditions de la vente et d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et document y afférent.

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

## 2025-02 TARIFS 2025 - VENTE DES TICKETS D'ENTREE A L'AQUATONIC

En 2024, Le CCAS a organisé tous les 2 mois des sorties à l'Aquatonic de St Grégoire pour les personnes de plus de 65 ans.

Aux vues du nombre de participants en baisse au fur et à mesure des sorties proposées, le CCAS souhaite finir les stocks de tickets et ne plus proposer de sorties en 2025 hormis le 25 Mars 2025.

Cependant, pour le stock de tickets restants, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de voter le tarif 2025 de participation des habitants suivant :

Conserver le tarif de 13 € si les participants ont un revenu fiscal de référence en-dessous du plafond de ressources ci-dessous et 23 € s'ils sont au-dessus du plafond (document demandé : l'Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023)

<b>Nombre de parts fiscales</b>	<b>1</b>	<b>1,5</b>	<b>2</b>	<b>2,5</b>	<b>3</b>
<b>Personnes seules</b>	16 763 €	22 410 €	28 057 €	33 704 €	39 351 €
<b>Couples mariés ou pacsés</b>	-	-	31 629 €	37 276 €	42 923 €

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

## ECHANGES SUR LE TRANSFERT DE LOCAUX DE L'EPICERIE SOCIALE ET LES CONSEQUENCES FINANCIERES

M. NICOLLE explique que, partant du fait que l'association est intercommunale, la commune de St Erblon propose une convention de fonctionnement de l'Association Partage Amitié Solidarité regroupant d'une part la subvention à l'association et d'autre part la prise en charge des dépenses de fonctionnement du bâtiment mis à disposition de l'association.

La commune de St Erblon a estimé ces coûts de fonctionnement du bâtiment de la façon suivante :

- Contrôle et vérification (extincteurs, électricité, gaz) : 1 000 €
- Consommations des fluides (gaz et électricité) 4 500 €
- Entretien/ Maintenance : 1 500 €
- Assurance : 600 €
- Impôt foncier : 3 000 €

Soit 10 600 € pour 2025.

Il est proposé une répartition de chaque CCAS en proportion du nombre de bénéficiaires (comme c'est le cas pour la subvention à l'association) ainsi que de la population totale de chaque commune.

Cette convention engage pour 5 ans.

M NICOLLE ouvre le débat afin que des membres donnent leur avis quant à cette proposition de convention.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS ne comprennent pas pourquoi les 2 subventions sont dans la même convention. En effet, l'association Partage Amitié Solidarité a son propre conseil d'administration qui a voté ce nouveau calcul de subvention. Ils estiment qu'il n'y aurait donc pas lieu de l'intégrer dans cette convention qui lierait les CCAS avec la Commune de St Erblon.

Les membres s'étonnent également de cette somme importante.

M. GUERET précise que la somme n'est pas arrêtée, que des discussions sont actuellement en cours avec les autres Présidents de CCAS.

20H15 : départ de Mme TOCNY

### BILAN 2024 DE LA CARTE SORTIR

	2021	2022	2023	2024
Nbre d'inscrits	362	528	554	<b>684</b>
Nbre d'utilisateurs	139	311	396	<b>465</b>
Nbre d'utilisations	313	1049	1630	<b>1790</b>
dont Utilisations pour activités ponctuelles	242	930	1458	<b>1564</b>
Utilisations pour activités régulières	71	119	172	<b>226</b>
Coût total des inscriptions aux activités régulières	9114,25 €	17 837,90 €	23 714,61 €	<b>31 637,62 €</b>
Coût pris en charge par le dispositif SORTIR (donc le CCAS) pour les activités régulières	4350,75 €	8 070,95 €	10 270,52 €	<b>12 773,05 €</b>

En 2024 :

Dispositif SORTIR le plus utilisé pour les activités régulières :

- Football (62)
- Abonnements (30)
- Danse (18)

Dispositif SORTIR le plus utilisé pour les activités ponctuelles :  
(même classement en tête de liste que pour 2023)

- Cinéville Vern (558)
- Piscine La Conterie (243)
- Patinoire le Blizz (169)
- Piscine de Bréquigny (160)

Montant versé en 2024 : prévisionnel 10 000 € + restant dû de 2023 : 1 612,46 € = 11 612,46 €

Montant prévu au budget 2025 : 13 500 € prévisionnel 2025 + 3 000 € restant dû 2024

### BILAN 2024 DES TRANSPORTS EN MINIBUS

Bilan de l'année 2024 (annexe)

Année	Nbre de personnes transportées	Nbre de circuits	Recettes totales	Dépenses en carburant	Dépenses en réparations/révision
2021	813	641	2 540 €	1 605,27 €	1 750,41 €
2022	976	499	2 567 €	2 529,97 €	1 977,40 €
2023	1033	582	2 624 €	2 171,91 €	1 524,20 €
2024	1256	671	3 143 €	1958,92 €	1 841,51 €

## BILAN 2024 DES VENTES DE TICKETS CINEMA

### **Evolution des ventes de tickets depuis 2019**

2019	2020	2021	2022	2023	2024
364	133	99	191	345	295

Fin des ventes de tickets cinéma par le CCAS car le cinéma l'Espérance de Chartres de Bretagne adhère à la carte Sortir depuis le 15 janvier 2025.

## BILAN 2024 DE LA FREQUENTATION DE L'EPICERIE SOCIALE INTERCOMMUNALE

Entre le 01/01/2024 et le 30/09/2024, 71 familles castelnodaises ont bénéficié de l'épicerie sociale (31 personnes seules, 17 personnes seule avec enfants, 15 familles, 5 couples et 3 personnes seules avec enfants en garde alternée). Cela représente 179 bénéficiaires, pour un total de 2438 passages.

Sur les 179 bénéficiaires, 121 sont des femmes et 58 des hommes, en grande majorité âgés de + de 15 ans (119).

En comparaison, elles étaient 55 familles en 2023 (du 01/01/2023 au 30/09/2023), représentant 155 bénéficiaires.

## GRUPE DE TRAVAIL SUR DES ACTIONS AUTOUR DU 8 MARS 2025 ET AUTRES ACTIONS AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2025

Le comité solidarités et de lutte contre les discriminations a décidé de mener une action sur la place des filles et des femmes dans le sport. 2 réunions ont eu lieu avec Gilles Bodin adjoint à la vie associative, Priskilla Séchet (vie associative), Stéphanie Marin (responsable de la médiathèque) et Henri Nicolle en charge du comité. Le 8 mars 2025 de 17h à 19h les associations sportives seront invitées à la médiathèque pour un temps d'échanges sur ce sujet. 4 vidéos seront diffusées pour introduire un débat.

L'objet n'est pas de stigmatiser des associations qui feraient peu dans ce domaine mais plutôt de valoriser ce qui se fait. C'est aussi rappeler la volonté de la municipalité de participer à des nécessaires évolutions sur l'égalité femme/homme.

A noter que nous ne sommes pas sur une réunion publique mais sur une réunion municipale avec des élus, des fonctionnaires de la collectivité et des associations percevant des subventions municipales.

Il n'y aura donc pas d'information vers la population.

Le CCAS, en partenariat avec l'Espace Jeunes, va proposer un stage d'autodéfense le jeudi 17 avril. M. Philippe HAMEON, professionnel qualifié, actuellement professeur de Judo salarié au Club de Bain de Bretagne, suggère une intervention de 15H à 17H à destination des 10-14 ans, suivi d'un goûter, puis de 18H à 20H pour les 15 ans et plus, au Foot Five (solution de repli si météo capricieuse : la salle Colette Besson). Coût : 200 € pour 4H + 20 € de frais de déplacement.

## INTERVENTION DU CIDFF DANS LES CLASSES DE CM2 SUR LES STEREOTYPES DE GENRE

Intervention d'Adeline LE NORMAND, juriste, dans les 2 classes des écoles St Amand et Le Petit Prince (retrait de l'école le Chat Perché à leur demande) le jeudi 6 Février 2025.

Tout s'est très bien passé, les élèves ont beaucoup échangé sur cette question, ont pu tous participer, c'était

un moment très agréable.

Toutefois, dans l'école du Petit Prince, il y a pu avoir des propos exprimés par quelques élèves qui relèvent de stéréotypes qui semblent déjà bien ancrés, voire d'incitations à la violence à l'encontre des garçons qui ne serait pas suffisamment « masculins ». Cela concerne une petite minorité d'élèves. Il semblerait donc utile d'intervenir à plusieurs reprises dans cette classe, sur un temps plus long, peut-être en collaboration avec la professeure des écoles si elle le souhaite.

Nous sommes dans l'attente d'une proposition commerciale du CIDFF pour ces nouvelles interventions, ainsi d'un devis de l'association Liberté couleurs.

### REFLEXION SUR LE MINIBUS DU CCAS : RACHAT OU NOUVEL APPEL D'OFFRE OU PROSPECTION EN REGIE

3 possibilités au CCAS :

- Rachat du minibus actuel au prix de l'Argus - 20 %
- Nouvel appel d'offre pour nouveau véhicule à démarrer début 2025 pour espérer une livraison fin 2025 pour que cela s'enchaîne bien avec le marché actuel qui se termine fin 2025.
- Achat d'un nouveau véhicule par le CCAS lui-même avec emploi d'un commercial qui irait faire adhérer les entreprises locales

L'avis a été demandé préalablement aux chauffeurs du minibus. Ils seraient favorables à un rachat du minibus actuel car selon eux, ce véhicule a de bons équipements hormis la caméra de recul qu'il faudrait changer car elle dysfonctionne régulièrement.

### QUESTIONS DIVERSES

#### **Subvention aux associations :**

Mme CLOAREC présente les choix qui ont été faits lors de la Commission sur les demandes de subventions.

Elle rappelle qu'au vu du budget restreint, seules les associations locales (départementales) sont soutenues et les décisions sont prises à l'appui de leur bilan financier.

La répartition proposée est la suivante :

- La Banque Alimentaire : 1000 €
- Le CIDFF : 1000 €
- Les Restos du Cœur : 1200 €
- France Adot : 100 €
- Rêves de Clown : 100 €
- Le Secours Catholique : 200 €

Mme BLANCHARD trouve dommage que l'on donne au Secours Catholique alors que le CCAS se doit d'être laïc.

Mme SERRE précise que cette association intervient auprès de tout type de public, peu importe les croyances religieuses.

M. DELINOTTE demande si une subvention est prévue envers la Protection Civile car cette association a beaucoup œuvré lors des inondations.

M. NICOLLE répond que le budget est très restreint et que le choix a été fait de ne prendre en compte que les structures qui en ont faits la demande, avec leur bilan financier.

M. GUERET précise que, contrairement à d'autres endroits, la commune a pris en charge l'intégralité des repas midi et soir des bénévoles de la Protection Civile présents lors les inondations et ces derniers ont apprécié ce geste.

**DATE DES PROCHAINS CA du CCAS :** Jeudi 27 Mars 2025 (vote du Budget)